



## Divorce et mensonge sur la requête

Par **cesmuse**, le **10/04/2008** à **19:54**

Dans le cadre de mon divorce par consentement mutuel, j'ai racheté la maison (bien en commun, régime sous la communauté, on a déjà signé chez le notaire) et mon prêt personnel commence le 1er mai et là je paye le crédit du mois d'Avril. Mon mari loue un appartement depuis le 1er avril mais il continue à venir à la maison alors qu'il a pris toutes ses affaires (on a fait la partage des biens aussi), il recevra sa soulte au prononcé du divorce. Pourriez-vous me dire s'il a raison de continuer à venir à la maison d'autant plus qu'il me fait pression verbalement? J'ai changé la serrure d'entrée, il a récupéré l'ancienne serrure à sécurité pour son appart et ça me rassure mais il veut que je lui donne le double des clefs alors qu'il n'a plus du tout ses affaires dans la maison. rnPar ailleurs sur la requête établie par son avocate, il a noté que la Vie commune cessera au prononcé du divorce alors qu'il loue un appart depuis le 1er avril; Je n'ai pas encore signé la requête, ai-je raison? Merci d'avance